



Catherine Jacolot nouvelle Directrice Territoriale en remplacement de Christian Le Cornec préside pour la première fois le CE Bretagne.

Bernard Eliot lui souhaite la bienvenue et formule le vœu que le travail engagé par le CE se poursuive dans le respect des prérogatives de chacun et dans le dialogue. Il annonce que 3 organisations syndicales souhaitent faire une déclaration préalable

Pour la délégation CGT, Guy Jourden fait lecture de la déclaration suivante :

« Madame la Directrice Territoriale, Vous présidez pour la première fois le CE de la DR Bretagne et tout en vous souhaitant la bienvenue les élus CGT tiennent à vous faire part des revendications et du ressenti des personnels dépendants du CE.

Depuis quelques mois les luttes locales se développent contre la dégradation des conditions de vie et de travail provenant des restructurations et des suppressions d'emplois.

Dans la continuité de ces actions, le 14 novembre 2006 a été un jour de mobilisation, grèves et manifestations dans le secteur des activités postales et télécommunications.

Il est regrettable que la direction de FT n'ait pas cru bon de nous entendre, ni de répondre à notre fédération, ni de la recevoir dans le cadre du préavis.

Cela confirme le peu de cas que FT fait du dialogue social dès lors qu'il s'agit d'aborder les exigences et revendications des salariés.

Ce n'est pas en faisant l'autruche sur les problèmes sociaux dans l'entreprise qu'ils vont disparaître d'autant qu'ils sont en forte progression.

Je souhaite en deux mots revenir sur la raison qui a fait que la CGT a appelé à cette journée d'action du secteur Postal et des Télécoms.

Suite déclaration préalable
ci-contre ☺☺

Le Comité d'Etablissement a tenu une réunion ordinaire le **16 novembre 2006** de 11 heures 11 à 17 heures 40.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) **Approbation du PV** des séances du CE des 29 septembre et 19 octobre 2006
- 2) **Commission ASC**
- 3) **Commission Logement**
- 4) **Information-Consultation** sur le projet de plan de formation 2007
- 5) **Ouverture des boutiques** en fin d'année
- 6) **Information** sur le rapport trimestriel sur l'activité (3^{ème} trimestre 2006)
- 7) **Questions diverses** :
 - CDD
 - Accueil téléphonique et physique du CE
 - Classification des salariées du CE

Point 1 - Approbation du PV des séances du CE des 29 septembre et 19 octobre 2006

Sous réserve des modifications présentées par les élus, les procès-verbaux des séances du CE des 29 septembre et 19 octobre 2006 sont adoptés.

Point 2 – Commission ASC

Jacques FEREOU propose de faire le point sur l'avancement des travaux de la Commission ASC, en s'appuyant sur le compte rendu de la Commission ASC du 2 novembre dernier.

Il rappelle la **prestation de fin d'année** votée au précédent CE : **50 euros en chèques Cadhoc + des chèques Vacances allant de 100 à 190 euros en fonction du QF**. En cas de non calcul du QF par FT sur Agora, le montant sera de 100 euros.

Prestation pour les enfants de 15 à 25 ans

Pour compléter la prestation de fin d'année pour les adultes et l'arbre de Noël pour les enfants jusqu'à 15 ans, la Commission ASC a proposé au CE une prestation en direction des enfants de 15 à 25 ans.

Jacques Féréol propose au vote du CE la résolution suivante : « **Les élus du CE France Télécom Bretagne, réunis en séance le 16 novembre 2006, décident de remettre, comme prestation complémentaire de fin d'année à chaque enfant ayant-droit dépendant du CE - de 15 à 18 ans et fiscalement à charge jusqu'à 25 ans, un Chèque Disc d'une valeur de 40 €.** »

Cette prestation qui concerne **4344 enfants pour un budget estimé de 170 000 euros** est assurée par la société chèques déjeuner qui fait également le **chèque Cadhoc**.

Les envois pourront donc être groupés

☞ Suite page 2



Nous sommes confrontés à des projets de nos directions des activités postales et des télécoms qui ont tous les mêmes objectifs : **Amoindrir le service public et pour ce faire utiliser la variable d'ajustement qu'est la masse salariale.**

Les salariés sont considérés comme une charge qui représente un manque à gagner aux yeux des actionnaires.

Tous ces projets se traduisent par des suppressions d'emplois, la remise en cause des droits et garanties des salariés, l'aggravation des conditions de vie et de travail, la fermeture de services.

☞ Suite page 2

Suite de la déclaration CGT

C'est parce que nous considérons que le droit à la communication fait partie des droits fondamentaux au même titre que le droit à l'énergie, le transport, la santé, l'éducation, que nous contestons tous les projets qui concourent à le remettre en cause.

C'est parce que nous savons que d'autres choix sont possibles que nous proposons l'**appropriation publique des activités postales et de télécommunications** et que nous exigeons qu'un bilan contradictoire des années de déréglementation soit établi.

C'est parce que nous considérons que le droit à la communication participe à la fois au développement économique et à la vie de la société que nous revendiquons un **statut du travail salarié**, prenant appui sur le statut de la Fonction publique, pour tous ceux qui y contribuent.

C'est parce que les directions restent définitivement sourdes aux revendications qui se font entendre par de multiples actions massives et unitaires de métiers (CSRH, AVSC, Renseignements, UAT, Boutiques), que nous sommes convaincus qu'il est urgent pour le personnel de monter d'un cran l'action revendicative et que nous avons proposé d'agir tous ensemble, avec toutes les organisations syndicales qui le souhaitent, sans attendre.

C'est parce que les attentes des salariés sont fortes que nous exigeons l'ouverture de négociations sur les salaires et comme base de départ les 1 500 €, sur l'emploi et ses garanties et sur le service public véritablement au service de toute la population.

Sauvez l'entreprise ! Partez ! Sinon de plus méchants que nous viendront !!!

Voilà en substance le discours scandaleux de la direction de France Télécom. **Quel message motivant !** On peut d'ailleurs s'interroger sur les motivations réelles et le canal de diffusion de l'information en la matière.

Contrairement à ce qu'affirme notre Président : Tout faire pour supprimer les 22000 emplois et menacer d'un plan social en 2007 (tout cela pour satisfaire les marchés financiers) **est pour la CGT grave et dangereux et justifiait l'appel à l'action du 14 novembre 2006.**

Dangereux pour l'avenir de l'entreprise. Grave pour la qualité de service et les conditions de

Oui pour avoir une bonne qualité de service, il faut des gens face aux clients mais aussi des gens à l'arrière qui font de la maintenance, de la prévention et la gestion des fichiers clients.

Non il n'y a pas trop de monde dans l'entreprise, il y en a trop peu et l'entreprise a les moyens notamment financiers de faire d'autres choix.

Contrairement à ce que dit **Monsieur Lombard** (dans son discours à la maison de la Chimie du 20 octobre 2006) les salariés qui subissent continuellement des restructurations ne considèrent pas que la maison est « **une mère poule** »

La souffrance au travail et les gestes désespérés de certains de nos collègues sont une réalité.



Nous profitons de l'occasion pour dénoncer les pressions inadmissibles qui sont faites aux agents des boutiques en cette période de fin d'année.

La CGT confirme son opposition résolue à l'ouverture des boutiques de France Télécom les fériés comme par exemple les 1^{er} et 11 novembre et les 4 dimanches de décembre 2006.

Alors que la vente des produits et services de téléphonie n'entre pas dans les exceptions fixées par le code du travail, la direction territoriale de France Télécom et l'AD persistent dans leur volonté d'imposer ces ouvertures au personnel.

L'absence d'agents volontaires, le non-respect du fonctionnement des institutions représentatives du personnel, le fait de ne pas tenir compte des avis des comités d'établissements consultés justifient les interventions de la CGT auprès des préfets de plusieurs régions.

En effet nous interpellons les représentants de l'Etat car ils ne peuvent pas impunément laisser les dirigeants de France Télécom ne pas respecter la législation dont ils sont les garants.

La « pertinence » économique de telles ouvertures ne peut justifier l'arbitraire de notre direction à vouloir imposer le travail les jours fériés et celui des dimanches.

Suite du Point 2 – Commission ASC

Prestation retraités

Le CE a mis en place une commission retraités. Nous avons enfin reçu un fichier des retraités FT fonctionnaires sur la Région Bretagne(+ de 3000 retraités) Manquent les ACO et les fonctionnaires avant 1991.

Le CE a décidé de verser une prestation et a adopté la résolution suivante :

« Les élus du CE FT Bretagne réunis en séance le 16 novembre 2006 décident de remettre comme prestation complémentaire de fin d'année à chaque retraité dépendant du CE Bretagne un Chèque Cadhoc d'une valeur de 20 € accompagné d'une fiche d'inscription au CE et d'un courrier explicatif. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Ces décisions relèvent d'une stratégie de recherche exclusive du profit s'appuyant sur des techniques de vente objectivées par type de produits et services et par type de clientèles à l'opposé d'un véritable service public des télécommunications offert à tous les abonnés.

Nous avons encore en mémoire l'intervention du Directeur de l'AVSC sur le non-recrutement de CDD pendant la période d'été et la qualité de service catastrophique qui en a résulté !!

Sans doute s'agit-il encore de sauver l'entreprise ! De culpabiliser les salariés.

Une entreprise qui, comme toutes celles du secteur qui tiennent le même discours, bat chaque année des records de profits, sans envisager la moindre redistribution des richesses. Pire est envisagé semble t'il le gel de l'évolution des rémunérations

Une nouvelle version de travailler plus pour gagner moins !!

Tout cela pour un free cash flow espéré de 7 milliards d'euros et une augmentation substantielle des dividendes pour les principaux actionnaires

La CGT a soutenu et soutiendra toutes les initiatives décidées collectivement par les salariés des boutiques.



Point n° 3 – Commission Logement

Depuis mai 2006, la DR Bretagne bénéficie des services d'ASTRIA notamment en ce qui concerne le logement locatif. **30 demandes ont été enregistrées depuis mai, parmi lesquelles 8 ont été satisfaites.**

La majorité des demandes ont fait l'objet d'une, voire de plusieurs propositions.

La Commission Logement analysera les causes des refus de propositions.

Les logements issus du parc France Télécom ont été systématiquement refusés en raison de la nature des appartements proposés.

Commentaire CGT : depuis 10 ans FT verse le 1% logement à un organisme collecteur mais est incapable de nous dire ce qui a été fait avec cet argent au niveau de la DR Bretagne !!! Rien n'a été fait dans ce domaine et le parc est soit inexistant soit dégradé ou mal adapté.

Alors nous posons la question : où est il passé ?

Comme pour les autres prestations sociales FT ne fait aucune information, « il faut aller sur Anoo » nous dit-on !! Mais pour trouver quelque chose il faut non seulement avoir le temps d'y accéder, connaître les liens et surtout savoir ce que l'on cherche.

La direction a détruit le lien social que constituait le bureau d'ordre sur les sites et ne favorise en rien l'accès à Anoo pour certaines catégories de personnel qui n'ont pas un micro de travail individuel ou bien travaillent à l'extérieur.

De plus, si vous arrivez à franchir tous les obstacles, accrochez vous car la constitution d'un dossier pour les prêts travaux, Locapass, dépôt de garantie... nécessite nombre de documents.

La direction s'est engagée à diffuser de l'information sous forme d'un flash info internet + support papier.

N'hésitez pas à vous adresser aux assistantes sociales pour les questions de logement mais également sur les autres prestations.

La Commission propose au CE une résolution pour la réalisation d'un sondage qui permettrait de connaître les besoins des personnels de la DR en matière de logement.

Après débat, compte tenu de la mise en place prochaine d'un CE de DT dans 2 mois, le CE Bretagne souhaite que sa commission logement se rapproche de son homologue des Pays de la Loire pour réaliser un sondage commun.

Elections CHSCT CCOR



Le tribunal ayant annulé le vote du collège cadre, de nouvelles élections (partielles) ont eu lieu le jour du CE (16 novembre 2006)

Cette fois il n'y a pas eu de carence de candidature (5 candidats pour 2 postes)

Ont obtenu

Stéphane Prigent : 1 voix
Delphine Le Strat : 0 voix
Bruno Hoff (CGC) : 0 voix
Alain Lucas (Sud) : 25 voix
Odile Lahellec (CGT) : 25 voix

Sont élus :

Odile Lahellec (CGT)
Alain Lucas (Sud)

ON N'EST PAS OBLIGÉ DE SE PENNER
A MANGER AU POISSON !



Point 4 – Information- Consultation sur le projet de plan de formation 2007

En présence de Zahia DUQUESNE

La Présidente reconnaît l'importance du travail fourni par la Commission Formation Professionnelle sur ce sujet. Le rapport peut être consulté sur [Agora/monCE/compte-rendu](http://www.agora.intranoo.net)

<http://www.agora.intranoo.net>

Zahia DUQUESNE rappelle que ce projet fait l'objet d'une consultation du CCE et du CE, les travaux de ce dernier arrivant à leur terme, l'avis devant être rendu aujourd'hui sur le plan de formation 2007.

Le plan de formation 2007 affiche un volume de 114 077 heures de formation – le plan de formation 2006 affichait 114 400 heures de formation – pour 4 552 salariés (effectif actif à fin septembre 2006)

Ceci représente une dépense supérieure à 9 M € (le réalisé 2005 représentait 7,9 M € et 5,09 % de la masse salariale).

Suite du point n°4 : Plan de formation 2007

2/3 des heures de formation domaine client, 1/3 formations techniques.

80 % des formations ont concerné des salariés de niveaux C et D.

68 % (adaptation au poste de travail) ;
18 % cursus sur poste de travail
14 % parcours de professionnalisation

80 % des formations sont dispensées selon le mode présentiel ;
15 % des formations sont multimodales ;
5 % des formations se déroulent à distance

73 % des formations seront dispensées en interne – dont 58 % en local - **et 27 % en externe, en progression par rapport à 2006**, ce qui montre que France Télécom continue à acheter de la formation à des prestataires externes, notamment pour les parcours de professionnalisation.

2/3 des formations durent plus de 2 jours, 23 % des actions de formation ayant une durée supérieure à 10 jours.

Commentaire CGT : le nombre d'heures de formation par salarié est à la baisse, pas d'augmentation des heures de formation malgré la mise en place des parcours de professionnalisation, pas d'évaluation à froid prévue, plus de distinction homme/femme, augmentation du recours aux prestataires externes....

Elus CGT : **Guy Jourden** demande en quoi consiste la formation des managers ?

Direction : cette formation porte sur les compétences managériales (management d'une équipe) et sur les outils nécessaires pour expliciter la stratégie de l'entreprise aux salariés.

Guy Jourden : demande si les outils en question peuvent aussi aider les salariés à quitter l'entreprise ?

La direction : nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette question.

Commentaire CGT : il suffit de lire les propos de Lombard et de Barberot à la maison de la chimie pour comprendre que les managers vont devoir expliquer aux agents pourquoi il faut partir de FT ou changer de lieu de travail. Malgré de multiples demandes nous n'avons toujours pas eu la présentation du contenu des formations managers.

La Direction s'engage à faire une présentation au CE de décembre.

Le CE émet un avis négatif sur le plan de formation 2007



Point n° 7 - Questions diverses :

Procédure de recrutement des contrats à durée déterminée

Bernard ELIOT explique que l'activité du CE peut nécessiter l'emploi d'un contrat à durée déterminée suite à un pic d'activité, à un surcroît d'activité ou pour remplacer une salariée absente. Afin de définir des règles précises, il est demandé au CE de valider une procédure et de mandater le Bureau pour les appliquer lors de recrutement. Etant donné l'activité importante du CE, il est nécessaire d'essayer d'anticiper au mieux les embauches en fonction de l'activité prévisionnelle du CE (Arbre de Noël, prestation temporaire, inscription).

Des critères de recrutement ont été définis et le CDD devra concerner :

- un étudiant ;
- une personne privée d'emploi ;
- un enfant de collègue ;
- un conjoint de collègue, privé d'emploi.

La procédure d'embauche sera la suivante :

- il sera tenu compte des critères précédemment énumérés ;
- il sera fait en sorte, si possible, de ne pas renouveler un CDD précédent ;
- le recrutement devra être validé par le Bureau ;
- le CE sera informé du motif et du choix du salarié.

Les CV peuvent être envoyés au CE et il sera fait appel en priorité aux personnes ayant communiqué leur CV.

Cette proposition est validée à l'unanimité

Accueil téléphonique et physique du CE



Face à l'accroissement de l'activité du CE et afin de gérer au mieux l'ensemble du fonctionnement administratif, le Bureau propose de mettre en place des plages d'accueils téléphoniques et physiques. En effet les assistantes Béatrice et Blandine sont tiraillées entre l'accueil physique, téléphonique et les tâches administratives diverses du CE.

Après débat, le CE a pris les décisions suivantes qui pourront être corrigées par le prochain CE en fonction des moyens nouveaux en personnel :

☞ **embauche d'une salariée en CDD** du 13 novembre au 5 janvier pour faire face au surcroît de travail (fichier retraités, prestation de fin d'année pour les 15-25 ans, Noël)

☞ **Fermeture de l'accueil physique et téléphonique du CE** le mercredi après-midi et le vendredi après-midi (périodes où il y avait le moins d'appels)

Vous pourrez donc joindre le CE les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et les mercredis et vendredis matin de 9h à 12h30

Suite du Point n° 7 - Questions diverses

Classification des salariées du CE

Bernard ELIOT rappelle qu'actuellement, les deux salariées du CE relèvent de la Convention Collective Nationale des Télécommunications et qu'elles sont positionnées sur la Bande C niveau 2. Il informe qu'après discussion avec le CE des Pays de la Loire, en vue de la fusion des deux CE et afin de respecter les engagements pris lors du recrutement, il est proposé au CE de valider le positionnement des deux salariées au niveau de la bande D seuil 1. Ceci se traduirait par une augmentation de 63 euros brut par mois à partir du mois de novembre 2006. Le CE approuve cette décision par 11 voix et 1 abstention

Point 5 – Ouverture des boutiques en fin d'année

La Présidente indique qu'à la demande des élus, Marie-Line BASSET évoquera les problématiques d'ouverture des boutiques en fin d'année.

Marie-Line BASSET informe que **seuls les vendeurs volontaires travailleront les dimanches de fin d'année !!**

Les prévisions d'ouverture des 34 boutiques de l'Agence Distribution sont les suivantes :

- le 17 décembre, il est prévu 11 ouvertures, 7 boutiques sont en attente d'autorisation de la mairie et 16 boutiques seront fermées ;
- le 24 décembre, il est prévu 18 ouvertures, 2 boutiques en attente d'autorisation et 14 boutiques seront fermées ;
- le 31 décembre, il est prévu 4 ouvertures, 1 boutique est en attente d'autorisation et 29 boutiques seront fermées.

Intervention des Elus CGT :

Guy JOURDEN pour nous la demande d'autorisation n'est pas à formuler auprès de la mairie mais de la Direction du Travail car FT n'est pas un magasin de vente au détail, les boutiques vendent des services.

Bernard ELIOT s'étonne qu'il soit possible d'ouvrir la boutique de Grand Quartier jusqu'à 18 heures le 24 décembre car conformément à un accord signé sur le Pays de Rennes entre les organisations syndicales, la mairie et les GIE Grand Quartier, Colombia et Alma, les magasins doivent fermer à 17 heures ce jour-là !!

Fabrice JOLYS demande confirmation du fait qu'il ne sera fait appel qu'à des volontaires.

Marie-Line BASSET le confirme.

Fabrice JOLYS croit savoir qu'il a été rappelé à certains CDD des boutiques que l'entreprise avait besoin d'eux les 17 et 24 décembre.

Commentaire CGT : une fois de plus FT tente de passer en force. La notion de volontariat à la sauce FT nous la connaissons c'est ce que l'ancien directeur régional J. Souchotte avait qualifié de volontariat insistant. La pression est forte notamment sur les CDD à cela s'ajoute la question du pouvoir d'achat.

Bernard Eliot propose au CE la résolution suivante :

« Le dossier « Ouverture des boutiques France Télécom les dimanches de fin d'année » a été présenté au CE du 16 novembre 2006 à la demande des élus.

Les informations présentées au CE ne permettent pas de juger de la pertinence de la décision de France Télécom d'ouvrir les boutiques les dimanches de décembre 2006.

En conséquence, les élus du CE France Télécom Bretagne se prononcent contre l'ouverture des boutiques France Télécom le dimanche. » **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

Les PV validés des CE peuvent être consultés dans leur intégralité sur Agora (Mon CE) ou sur le site des élus CGT au CE de Bretagne : <http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>